



IM Comptabilité, Isabelle Mory



CHARTRE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Juin 2018

Table des matières :

- 1) Introduction
- 2) Définitions
- 3) Traitement des données personnelles
- 4) Sécurité informatique
- 5) Responsabilités
- 6) Entrée en vigueur

1) Introduction

Les dernières évolutions technologiques et juridiques en matière de transparence et de protection des données contraignent de plus en plus chaque société détenant et traitant des données personnelles de s'informer, de se préparer et de s'armer, tant sur le plan technologique que juridique, pour se prémunir contre les risques de vol, de piratage ou d'utilisation abusive des données personnelles qu'elle détient.

Le nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) ainsi que la révision de la loi suisse sur la protection des données (LPD) visent à renforcer la sécurité dans ce domaine.

IM Comptabilité Isabelle Mory a décidé non seulement de prendre toutes les dispositions nécessaires dans ce but, mais aussi de continuer à s'informer et à suivre les dernières recommandations en la matière. C'est l'objet de cette charte.

2) Définitions

Une « donnée personnelle » est une information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique ou morale. Dans la présente charte, un document contenant une donnée personnelle est considéré comme une donnée personnelle ou un fichier. Un « fichier » est un ensemble structuré contenant des données personnelles.

Un « traitement » d'une donnée personnelle est une opération portant sur une donnée personnelle, notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la modification, la consultation, la communication, la diffusion, la suppression ou l'archivage de cette donnée personnelle.

3) Traitement des « données personnelles »

Les données personnelles de nos clients et de nos fournisseurs sont traitées de la manière suivante :

Récolte des données personnelles : les données personnelles ne sont récoltées qu'avec le consentement du propriétaire de ces données. Le consentement peut être écrit ou oral.

Ce consentement est considéré comme implicitement accordé lorsqu'un client effectue une demande liée à sa situation personnelle ou professionnelle et qui nécessite un traitement des données personnelles de ce dernier. Toutefois seules les données personnelles nécessaires au mandat sont collectées.

Enregistrement des données personnelles : les données personnelles récoltées par IM Comptabilité Isabelle Mory sont scannées et enregistrées numériquement dans son fichier informatique, sécurisé par mots de passe et sous la protection d'un anti-virus à jour, de plus ces données sont cryptées selon les dernières normes en vigueur.

Traitement des données personnelles : les données personnelles enregistrées sont traitées en conformité avec les statuts de IM Comptabilité Isabelle Mory soit dans le but d'effectuer toute activité relative à la comptabilité et à la fiscalité de ses clients, ainsi que dans le but de défendre leurs intérêts. Presque l'intégralité du traitement des données personnelles concernent ces activités, à l'exception de la facturation.

Communication des données personnelles : lorsque la communication de données personnelles devient nécessaire et pertinente dans l'intérêt de leur propriétaire, l'accord, si possible écrit, lui est demandé. Cet accord est considéré comme implicitement donné en cas de demande de communication faite à IM Comptabilité Isabelle Mory par le propriétaire de ces données personnelles.

En aucun cas IM Comptabilité Isabelle Mory ne transmet de donnée personnelle sans l'accord de son propriétaire.

Conservation et archivage des données personnelles : les données personnelles sont conservées durant toute la durée du mandat en ce qui concerne les clients et les fournisseurs, et 10 ans pour les contrats et mandats résiliés à partir de la date de résiliation, en application du Code des Obligations suisse (art. 957ss CO) et l'ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes (OLICO).

Les données personnelles sont archivées numériquement, tous les documents « papier » sont scannés, puis rendus à leurs propriétaires une fois le traitement terminé.

Suppression des données personnelles : les données personnelles sont supprimées après le délai de conservation énoncé précédemment. La suppression concerne aussi bien l'effacement numérique/informatique que la destruction physique. En règle générale, les documents physiques sont simplement rendus à leur propriétaire dans la mesure du possible.

En aucun cas IM Comptabilité Isabelle Mory ne conserve de donnée personnelle qui ne la concernent pas et qui ne concernent pas l'un de ses mandats actifs. Toute donnée personnelle reçue ou récoltée par erreur est détruite sans que IM Comptabilité Isabelle Mory en prenne connaissance.

Il en va de même pour les données personnelles ou documents reçus ou récoltés pour des anciens mandats résiliés. IM Comptabilité Isabelle Mory n'a aucune obligation de réexpédition ou de renvoi de ces données personnelles ou documents à son expéditeur ou à son destinataire réel.

4) Sécurité informatique

Les données personnelles collectées et conservées par IM Comptabilité Isabelle Mory sont stockées principalement sur des supports numériques (disques durs) récents et protégés par un système d'exploitation régulièrement mis à jour, muni d'un pare-feu ainsi que d'un anti-

virus performant également tenu à jour, de plus ces données sont cryptées selon les dernières normes en vigueur.

Ces supports numériques se trouvent dans les locaux de IM Comptabilité Isabelle Mory, protégés par un système de verrous professionnels.

5) Responsabilités

La responsabilité du traitement adéquat des données personnelles récoltées par IM Comptabilité Isabelle Mory en conformité avec la présente charte est du ressort de ses dirigeants et de ses employés.

Toutefois, la responsabilité de la transmission des données personnelles à IM Comptabilité Isabelle Mory et de l'accord donné à IM Comptabilité Isabelle Mory pour leur traitement incombe à leur propriétaire. Ce dernier peut en tout temps refuser à IM Comptabilité Isabelle Mory le droit de récolter, de conserver, d'utiliser ou de communiquer des données personnelles le concernant. Il doit le faire de façon claire, si possible par écrit, par exemple en résiliant le mandat en cours.

Le propriétaire des données personnelles peut également demander en tout temps à IM Comptabilité Isabelle Mory à accéder aux données personnelles le concernant détenues par cette dernière. Cet accès peut se limiter à une transmission du fichier ou d'une partie du fichier contenant ces données personnelles.

6) Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur au 1er juin 2018